

Qu'est-ce qu'une demande d'accès?

C'est une demande exprimée verbalement ou par écrit par une personne concernant son histoire personnelle inscrite au dossier, et transmise au responsable de l'accès à l'information.

Qui peut avoir accès à des renseignements personnels?

Un adolescent de 14 ans et plus peut formuler une demande le concernant. Les parents, le représentant, le tuteur d'un enfant peuvent également formuler une demande, avec son consentement s'il s'agit d'un jeune de 14 ans et plus.

Comment sera considérée la demande d'accès?

Dans le respect des limites fixées par les lois, le Centre jeunesse des Laurentides entend faire preuve d'ouverture dans la transmission des renseignements aux usagers. Le cas échéant, leur interprétation des lois se fera pour favoriser l'accès à l'utilisateur, à moins de contre-indications importantes.

Conserve-t-on les dossiers longtemps?

En général, les renseignements personnels sont conservés pendant cinq ans après le dernier service rendu à l'utilisateur ou jusqu'à la majorité selon la période la plus courte (LSSSS).

- **un signalement non retenu :**
la conservation est de 2 ans (LPJ)
- **un signalement retenu dont l'évaluation conclut que la sécurité ou le développement de l'utilisateur n'est pas compromis :**
la conservation est de cinq ans après la décision sur l'absence de compromission (LPJ)
- **certaines ordonnances**
s'étendent jusqu'à l'âge de 21 ans (LPJ)
- **les dossiers des usagers en vertu de la Loi du système de justice pénale pour adolescents (LSJPA) :**
les délais de conservation sont de cinq ans.
- **les dossiers d'adoption :**
conservation permanente
- **les dossiers retrouvailles/antécédents sociobiologiques :**
la conservation est de 10 ans

Quelques orientations générales sur l'accès

Le Centre jeunesse des Laurentides s'inspire des orientations suivantes dans l'accès au dossier :

1. Toutes les demandes d'accès aux dossiers des usagers doivent être traitées par le responsable de l'accès à l'information.
2. Un service de qualité (respect, diligence, confidentialité, accompagnement) sera assuré lors du traitement d'une demande d'accès.
3. En autorisant un accès, l'établissement garantit le respect de la vie privée des tiers mentionnés au dossier.
4. Les intervenants n'ont accès qu'aux dossiers des usagers à qui ils donnent actuellement des services, sauf sur autorisation pour avoir accès à d'autres dossiers.
5. Tout accès par le personnel de l'établissement à un dossier fermé d'un usager doit être justifié par une nouvelle dispensation de services pour cet usager.
6. Tout accès aux renseignements personnels concernant un usager est noté au dossier.

Comment se passe le traitement de la demande d'accès au dossier?

Les principales étapes de traitement d'une demande d'accès au dossier sont les suivantes :

1. L'étude de la demande d'accès

Qui représente la demande?
Dans le cadre de quelle loi ?
Comment assurer à l'utilisateur le respect de son droit à recevoir communication de tout renseignement le concernant ?

2. Le délai de traitement

La demande d'accès est traitée à l'intérieur d'un délai de 20 jours de calendrier après sa réception.

3. Les résultats du traitement de la demande d'accès

Au terme du traitement de la demande d'accès à la demande de l'utilisateur, le responsable de l'accès à l'information envoie par courrier une copie des renseignements personnels moyennant certains frais.

Il arrive parfois que le responsable de l'accès à l'information veuille à ce que l'utilisateur obtienne une assistance professionnelle lors de la consultation du dossier.

En cas de refus de transmettre l'information demandée, l'utilisateur a droit à un recours en révision :

- à la Commission d'accès à l'information
- à la Commission des affaires sociales
- à la Cour Supérieure
- à la Cour du Québec

À qui faut-il s'adresser pour avoir accès au dossier ?

POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE D'ACCÈS, VOUS DEVEZ VOUS ADRESSER AU :

Service de l'accès à l'information

Le Centre jeunesse des Laurentides

500, boul. des Laurentides, bureau 241
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4M2

Téléphone : 450-436-7607 poste 2279